

**Élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte
départementale de la Haute-Garonne**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 21 heures 40, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Marie CABROL, directrice de l'enseignement privé

Délégués des listes :

1. Mesdames Véronique ROUVIERE et Hélène DISAUD-PUEL, déléguées titulaire et suppléant de la liste SPELC
2. Monsieur Denis GASTON et madame Cécile BARTET, délégués titulaire et suppléante de la liste FEP CFTD
3. Monsieur Pascal PATRIER et madame Sophie CLOUTEAU, délégués titulaire et suppléante de la liste Snec-CFTC
4. Monsieur Gilles BIRIOUKOFF et madame Anne FEHRENBACH, délégués titulaire et suppléante de la liste CGT Educ'action Privé
5. Madame Laurence VIGNAU, déléguée titulaire de la liste SUNDEP

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	610
Nombre des votants :	273
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
Nombre de suffrages valablement exprimés :	267
Nombre de sièges	3

Listes en présence

Listes en présence	SPELC	FEP CFDT	Snec-CFTC	CGT Educ'action Privé	SUNDEP
Nombre de voix	93	35	64	10	65

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

89

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SPELC	1
FEP CFDT	0
Snec-CFTC	0
CGT Educ'action Privé	0
SUNDEP	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE **(A)** sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir **(B)** répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir **(B) – (A) =**

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° 2

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	46.5
FEP CFDT	35
Snec-CFTC	64
CGT Educ'action Privé	10
SUNDEP Solidaires	65

La listeSUNDEP..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° 3

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	46.5
FEP CFDT	35
Snec-CFTC	64
CGT Educ'action Privé	10
SUNDEP	32.5

La liste ... Snec-CFTC..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 3 .

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SPELC	1
FEP CFDT	0
Snec-CFTC	1
CGT Educ'action Privé	0
SUNDEP	1

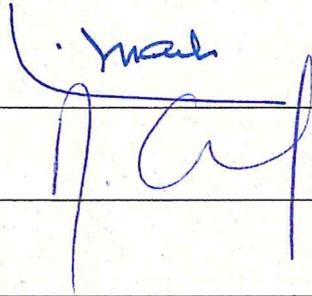
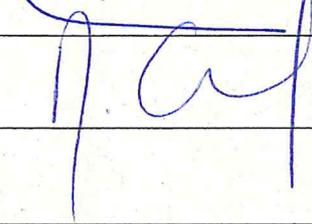
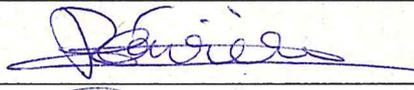
D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Véronique ROUVIERE-OULIBAUT
	Sophie CLOUTEAU
	Laurence VIGNAU
Suppléants	Sandrine BRENDEL
	Camille BERCANE
	Christelle BONNEFOUS

E. Observations

--

F. Emargements

Le président	
Le secrétaire	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
Rouvière Spéc	
VIGNAU Laurence	